

Assemblée générale de la section des bibliothèques publiques

par Hugues Van Bésien

Secrétaire de la section

Le président présente le nouveau bureau désigné par le conseil d'administration réuni avant l'AG (voir encadré ci-contre) et le rapport d'activité, remis à chaque participant. Il insiste sur la situation préoccupante de l'emploi dans les bibliothèques de lecture publique, marquée par la montée de la précarité. Les mesures envisagées pour résorber la précarité, comme la possibilité d'organiser un concours interne quand deux concours n'ont pas eu lieu, ne concernent pas nos cadres d'emploi. Il souligne l'engagement de la section en faveur d'une reprofessionnalisation des épreuves des concours.

L'organisation du conseil d'administration, d'autre part, sera modifiée de manière à développer la concertation avec les associations d'élus. Les contacts sont bien avancés avec la FNCC, dont le délégué général, Gérard Poteau, intervient devant l'AG et au congrès (voir p. 113).

Après le vote (à l'unanimité) du rapport moral et du rapport financier, il passe au rapport d'orientation. Le débat s'engage sur celui-ci.

Madeleine Behloul (BM Aubervilliers) demande des précisions quant à la posi-

tion de la section sur la révision des modalités de recrutement. Soutenons-nous plutôt le principe de concours administratifs et d'une formation ultérieure ou celui de concours sur titres comparables à ceux de la filière technique ?

P. Debrion répond que le système du concours sur titres n'est plus envisageable faute de titres et que nous cherchons plutôt à faire modifier les épreuves des concours et la formation d'application.

A. Pansu (BM Taverny) : si nous voulons que la loi annoncée ait un contenu, un pouvoir normatif, le recrutement doit être envisagé dans ce cadre, globalement, et nous devons concéder aux élus un recrutement plus libre.

J.-L. Lerebours (BM Arles) s'étonne que le principe du concours soit encore contesté, car il offre des garanties nouvelles en matière de recrutement. H. Van Bésien (BM Beauvais) abonde dans ce sens et souligne que la nostalgie du recrutement direct sur titres a d'autant moins lieu d'être que la profession n'a que très peu de prise sur les multiples diplômes universitaires ou même nationaux qui se créent ici ou là.

C. Liberman, formatrice au CNFPT et nouvelle élue au CA, se présente à l'assemblée.

A.-M. Bertrand (BPI) trouve scandaleuse l'intervention d'A. Pansu et cette façon de parler des élus de la République. (A. Pansu, dont je n'ai pas transcrit littéralement les propos, avait parlé de « roitelets ».)

B. Carbone (BM La Rochelle) et J.-L. Lerebours refusent de considérer l'adoption d'un texte de loi comme un marchandage et pensent que lâcher sur les recrutements ruinerait toute cohérence de ce texte.

C. Belayche (BM Angers, présidente nationale) resitue l'action de l'association : le statut général organise globalement la fonction publique, ensuite il y a les décrets statutaires. Nous nous attachons d'abord à modifier l'organisation des concours car ces dispositions administratives peuvent l'être plus facilement, sans pour autant renoncer à transformer les autres niveaux de réglementation.

J.-L. Lerebours ne voudrait pas que l'assemblée se sépare sans avoir parlé de la gratuité et donne une information sur la situation de Nîmes. Après avoir atteint le chiffre de 21 000 inscrits après son ouverture, la médiathèque, devenue payante, est tombée à 17 000 inscrits. Redevenue gratuite, elle est remontée en six mois à 21 000 inscrits. Il se dit également choqué par les pratiques de régulation des flux par l'argent mises en place par la BNF.

Monique Chegaray présente ensuite le rapport d'activité de la sous-section des bibliothèques d'hôpitaux (voir encadré).

Le rapport d'orientation est adopté à l'unanimité moins une abstention. La section présentera à l'assemblée générale de l'ABF une motion sur les principes d'une loi sur les bibliothèques qui sera donc discutée tout à l'heure.

Ensuite Gérard Poteau, délégué général de la Fédération nationale des collectivités locales pour la culture, représentant son président, Gérard Vanneste, a bien voulu répondre à notre invitation et venir présenter son association devant l'assemblée générale de la section¹.

1. Cette intervention a été reprise au congrès, voir p. 11.

Conseil d'administration de la section des bibliothèques publiques

Claudine Belayche (BM Angers)
présidente nationale

Françoise Bensasson (BCE Air France)

Gérard Brugière (ministère de la Justice livre et lecture)
vice-président

Bruno Carbone (BM La Rochelle)

Monique Chegaray (Bibliothèque de l'hôpital du Havre)

Agnès Chevalier (BM Orléans)

Sylvie Crouzet (BM Grenoble) trésorière-adjointe

Philippe Debrion (Médiathèque Saint-Quentin-en-Yvelines)
président

Nic Diamant (Bibliothèque publique d'information)
trésorière

Emmanuel Dousset (BM Saint-Étienne)

Thierry Gelmini (BM Corbeil-Essonnes)

Didier Guilbaud (BDP Nord)

Françoise Hecquard (BDP Yvelines)

Martine Itier (BM Toulouse)

Claire Jerrethie (Bibliothèque Hôtel-Dieu, Paris)

Jacqueline Lévy-Benichou (BDP Essonne)
secrétaire-adjointe

Claude Liberman (CNFPT)

Hélène Magnan (BM Clamart)

Christine Péclard (ville de Paris, BM Glacière)

Martine Pringuet (BM Cavaillon)

Caroline Rives (CNDP)
secrétaire-adjointe

Marie-Claude Sorriaux (Union nationale culture et bibliothèques pour tous)

Danielle Taesch (BM Mulhouse)

Francine Thomas (BM Strasbourg)
vice-présidente

Hugues Van Bésien (BM Beauvais)
secrétaire

Les membres du conseil sont élus pour trois ans, renouvelables une fois, par les adhérents de la section.